

Procès-verbal de séance

Séance du 24 Avril 2025

L' an 2025 et le 24 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de Georges MORVAN, Maire.

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

Absents :Jean Le Gac : procuration pour Sylvie Grall
Patrice Hourmand
Fabien Mignot

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 16/04/2025

Date d'affichage : 16/04/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 30/04/2025

A été nommée secrétaire : Jocelyne Boulc'h

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Subventions aux associations - 2025-040

Travaux à l'église

Choix des entreprises - 2025-041

Travaux de voirie - 2025-042

Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Monts d'Arrée Communauté - 2025-044

Révision des conditions d'assurance SMACL dommages aux biens - 2025-043

Demande de subvention au Département Pacte finistère 2030 - 2025-045

Vente de pierres de taille - 2025-046

Embauche de personnel en CDD - 2025-047

Remboursement de frais d'électricité suite aux travaux de construction de deux maisons pour personnes âgées - 2025-048

- **Subventions aux associations**

réf : 2025-040

Suite à la réunion de la commission finances du 17 avril, qui a étudié étudié toutes les demandes reçues, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser aux associations les subventions suivantes :

Les personnes membres de ces associations ont quitté la salle au moment du vote.

AAPPMA (Le Maire ne participa pas au vote)	200.00
Amicale laïque (N Menez ne participe pas au vote)	500.00
Ar buhez Mod all Scrignac(Le Maire et André Paul neparticipent pas au vote)	150.00
association de gymnastique Scrignac (J. Boulch et Francis Kervoelen ne participent pas au vote)	800.00
Association Gwechall Gozh Skrignek (André tosser et André Paul ne participent pas au vote)	300.00
Société de chasse (André Paul et Nicolas Menez ne participent pas au vote)	300.00
"A.Prenons autrement" (anciennement Addeski)	30.00
AFM TELETHON	100.00
Amicale pour le don du sang	30.00
Amicale sportive	500.00
Asso rêve de clown	30.00
Association des paralysés de France	Salle gratuite pour AG
Banque alimentaire	102.18
Carhaxment Danse (3 enfants de Scrignac)	90.00
Croix rouge Carhaix	30.00
EHPAD Mont Leroux Entraide et solidarité	100.00
L'estivale bretonne	1 000.00
March'ad Kenekwen	300.00
Résagri	68.00
Restaurants du cœur	100.00
Secours catholique délégation Finistère	80.00
Secours populaire Carhaix (30.00 € par personne accueillie)	120.00
Solidarité paysans Briec	30.00
Chorale de l'Arrée Huelgoat (1 personne de Scrignac)	

	30.00
Athlé loisirs Carhaix-Plouguer (1 personne de Scrignac)	30.00
Seishinhan judo Carhaix (1 enfant de Scrignac)	30.00
Entente Monts d'Arrée Carhaix handball (1 enfant de Scrignac)	30.00
Carhaix Poher gymnastique (1 enfant de Scrignac)	30.00
Asso forme et détente Huelgoat (2 personnes de Scrignac)	30.00
Enfance et partage	30.00
Association le Kernozet	300.00
GAB29	68.00
TOTAL	5 538.18€

- **Travaux à l'église**

Choix des entreprises

réf : 2025-041

Monsieur le Maire soumet les devis des entreprises au conseil municipal pour la réfection d'une partie de la charpente, la couverture et le ravalement extérieur :

Le conseil municipal à l'unanimité -décide de retenir:

- la proposition de l'entreprise Steven Floch pour les travaux de couverture pour la somme de 22 329.13 € TTC
- le devis de l'entrepris Korn pour le ravalement des murs, nettoyage et traitement du clocher et la peinture des portes pour la somme de 30 601.32 € TTC.
- le devis de l'entreprise Le Ber pour les travaux de charpente, pour la somme de 17 179.86 € TTC plus l'option de de mise en peinture de 1363.90 €HT soit 1 636.68 € TTC

- autorise le maire à signer les devis

des enreprises et autres pièces de marché

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

- **Travaux de voirie**

réf : 2025-042

Le conseil municipal décide d'ajouter au programme de voirie 2025 des travaux d'enrobé à partir du carrefour de la RD 42, route de Quenequen (405 m2) et devant le hangar du service technique (25 m2) pour la somme de 4 068.00 € TTC. (Devis de l'entreprise Pigeon) et autorise le Maire à signer les pièces du marché.

- **Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Monts d'Arrée Communauté**

réf : 2025-044

Vu le code général des impôts et notamment l'article nonies C,

Vu les statuts de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté validés par arrêté préfectoral du 04 février 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lorsqu'il y a transfert de compétences et donc de charges il y a modification des attributions de compensation afin de maintenir un équilibre budgétaire entre les communes membres et la Communauté de Communes. La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation

Vu les rapports de la CLECT en date du 01 avril 2025, approuvés à l'unanimité de ses membres présents

Considérant que les rapports de la CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux

La commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie le mardi 01 avril 2025

1/ pour valider les évaluations des charges transférées suivantes :

- Eau et Assainissement
- Contributions obligatoires au financement du SDIS

2/ pour adopter le rapport quinquennal des attributions de compensation de la période 2017-2021

Le conseil municipal valide le rapport de la CLECT pour les transferts de compétences au 1^{er} janvier 2025 avec les nouvelles attributions de compensation ainsi que le rapport quinquennal, tels que présents en annexe

- **Révision des conditions d'assurance SMACL dommages aux biens**

réf : 2025-043

La SMACL, à l'examen de la sinistralité de la commune, résilie le contrat « dommages aux biens » au 31/12/2025.

Elle fait cependant une proposition pour l'année 2026 à 7 347.60 € TTC.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent cette proposition.

- **Demande de subvention au Département Pacte Finistère 2030**

réf : 2025-045

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'effectuer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du volet 2 du pacte Finistère 2030 et de valider le plan de financement suivant :

Montant total des travaux, étude et achat de matériel HT	82 269.58 €
Subvention obtenue Département 29 volet 1 pacte Finistère 2030	30 000.00 €
Subvention demandée dans le cadre du volet 2	20 000.00 €
Autofinancement	32 269.58 €

- **Vente de pierres de taille**

réf : 2025-046

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à vendre à l'entreprise de maçonnerie Stéphane Menez, des pierres de taille d'une longueur totale de 8 mètres pour la somme de 1 320.00 € soit 165.00 € le mètre.

Et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

- **Embauche de personnel en CDD**

réf : 2025-047

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter des agents en CDD afin de remplacer les agents techniques titulaires durant leurs périodes de congés et/ou absences exceptionnelles telles que des arrêts pour maladie.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

- **Remboursement de frais d'électricité suite aux travaux de construction de deux maisons pour personnes âgées**

réf : 2025-048

Durant la construction des deux maisons pour personnes âgées autonomes aux n°9 et 9 bis place Nédélec, les locataires du 5 rue Jean Masson ont permis aux entreprises de raccorder leur matériel électrique à leur habitation.

Il convient :

- de rembourser à présent à Mr et Mme Yves et Erika Strackmann les consommations électriques pour la somme forfaitaire de 400.00 €
- d'autoriser le Maire à émettre un mandat de 400.00 € au profit de Mr et Mme Strackmann.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Pollet au sujet d'une demande d'urbanisme. Mr Pollet a obtenu un refus pour une demande de bardage, il interroge le Maire à ce sujet.
- La Région Bretagne a mis en place un programme de questions à destination des élus, au sujet du ZAN.
- Le Maire donne lecture d'un courrier anonyme dans lequel lui est reprochée la coupe de bois, l'élagage, au mépris de la biodiversité. Le Maire regrette que ce courrier n'ait pas été signé.
- La ligue Bretagne athlétisme a un projet de trail au départ de la vallée des Saints qui passerait par Scrignac. Le Maire proposera un RDV aux organisateurs afin d'obtenir plus d'informations.

- la maison démolie à Kernevez Un RDV est prévu avec les propriétaires riverains pour faire le point sur les éventuels travaux à réaliser à présent.
- Le département du Finistère a mis en place un programme appelé « l'heure civique finistérienne » auquel les communes peuvent adhérer. Il s'agit de donner de son temps pour aider des personnes âgées. Les élus considèrent que les habitants de Scrignac sont solidaires des personnes âgées et proposent déjà leur aide spontanément.
- - L'enquête publique pour la cession des chemins du Yeothou, du Rest et de Kersaux aura lieu du 5 au 16 mai.
- Projet de la SCEA de Lizicoat : un RDV est prévu avec le commissaire enquêteur le 12 mai prochain
- Le Maire présente le guid'asso proposé par les services de l'état. Le conseil municipal ne souhaite pas conventionner pour le moment.
- André Paul : vente du tracteur : le garage Chassagne a proposé de réparer les pneus et de l'acheter pour la somme de 15 000.00 € dès que la commune aura reçu le nouveau tracteur. Deux autres acheteurs se sont manifestés mais n'ont pas fait de proposition concrètes.
- Francis Kervoelen : des encombrants ont été déposés près des conteneurs à poubelle près de la gare.
- Jean-Yves Le Gall rappelle une demande faite suite à une fuite d'eau à Lescomblei. La propriétaire concernée aurait souhaité obtenir un dégrèvement de la part de la SAUR. Elle a reçu une mise en demeure de payer la facture. André Paul avait évoqué ce sujet avec le directeur de la SAUR mais il n'a pas eu de suite à sa demande. Le Maire lui conseille d'envoyer un courrier à Monts d'Arrée communauté pour demander un dégrèvement auprès de la SAUR.
- Sylvie Le Guilloux : Résidence d'artiste à l'école. Madame Tinel a commencé son programme avec les enfants de l'école. Une restitution aura lieu le 10 juin à la salle polyvalente, elle sera ouverte à tous.
- Fin de séance : 20h30

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 26/06/2025
Le Maire,
Georges MORVAN

La secrétaire,
Jocelyne Boulc'h



